

RÉDACTION ET ADMINISTRATION

180 est, rue Sainte-Catherine, Montréal
Téléphone : PLateau 8511

Administrateur : PIERRE ASSELIN
Secrétaire de la Rédaction : PIERRE BOUCHER

On est prié d'envoyer toute correspondance à la
case 4018 de l'Hôtel des Postes en mentionnant
sur l'enveloppe le service (Rédaction ou Adminis-
tration) auquel on veut s'adresser.

L'ORDRE

Quotidien de culture française et de renaissance nationale

Directeur-fondateur : OLIVAR ASSELIN

Un ordre imparfait
vaut mieux que le désordre.

TARIF DES ABONNEMENTS

	1 an	6 mois	3 mois
En ville, par la poste	\$9.00	\$4.75	\$2.50
Canada (hors de Montréal), Royaume-Uni, France et Espagne	\$6.00	\$3.25	\$1.75
Etats-Unis et Amérique du Sud	\$6.50	\$3.50	\$1.85
Autres pays	\$8.00	\$4.25	\$2.25

L'abonnement est payable d'avance par mandat-
poste ou chèque affranchi, accepté et payable au
pair à Montréal.

Deuxième année — No 30

Le numéro: 5 sous

Montréal, samedi 13 avril 1935

La conférence de Stresa

par André BOWMAN

Les diplomates actuellement réunis à Stresa, seraient-ils dix fois plus nombreux, ne semblent pas près d'arriver à la solution des problèmes qu'ils arrivent à résoudre. L'heure est venue, il est, ils doivent avoir perdu quelques illusions sur les possibilités de concilier les inconciliables et savoir à quoi s'en tenir sur les intentions réelles de certains gouvernements. Il doit certainement se trouver à Stresa quelque vieux renard pour se rappeler ses classiques et, tout comme M. de Talleyrand, penser que la langue a été donnée à l'homme pour déguiser sa pensée. On n'entend ni ne voit impunément les paroles et les actes des gouvernements des trois dernières années, sans être édifié sur le chemin qui sépare une déclaration diplomatique d'un acte ouvert ou caché. On a entendu les protestations pacifiques de Berlin à la veille du réarmement, celles de l'Italie sur ses intentions dans la région danubienne au moment où Rome n'était pas précisément un facteur de paix en Europe centrale, celles de Moscou qui n'avaient cessé de propager le bolchevisme, celles de la France, de l'Angleterre, des Etats-Unis sur le désarmement, sans qu'il y ait jamais eu d'intention bien ferme de diminuer les budgets militaires, navals ou aériens. On peut même dire que son cas ait été assez différent et trop long à expliquer ici. On comprend bien qu'après ces manifestations verbales, élégantes mais vaporeuses, on ne croie plus à grand chose dans les milieux diplomatiques un peu avisés.

C'est ainsi que les représentants des grandes puissances ont entamé les conversations dans un esprit qui n'était peut-être pas précisément celui qu'il fallait pour faciliter un véritable échange de vues. Les quelques précisions, soigneusement filtrées, que l'on possède sur les conversations de Stresa ne laissent pas subsister de doutes : la méfiance règne dans le camp de la « Mésentente Cordiale », temporairement ressuscitée, mais toujours bien boiteuse. La diplomatie allemande a su, quoi qu'on en dise, manœuvrer et semer la division. Trois projets ont été présentés, tous trois profondément différents quant à la forme et à la lettre, et pendant les premiers jours, on a assisté beaucoup plus à une joute de prestige entre MM. McDonald et Mussolini, qu'à une tentative d'entente devant le péril commun. Si la discussion s'élargit — en nombre tout au moins — il sera probablement impossible d'arriver à l'ombre même d'un accord, car l'Allemagne se chargera, à défaut de la Pologne, de procéder à cette opposition sourde et continue qui fin à si bien réussi jusqu'à présent. En fin de compte, on peut être certain d'assister, quand le péril germanique sera trop visible, à une coalition presque générale de l'Europe contre les prétentions des hitlériens, mais on peut se demander si elle ne sera pas alors trop tard et si Berlin n'a pas déjà et déjà remporté une grande victoire diplomatique.

Pour le moment, c'est la thèse anglaise qui semble prévaloir : il s'agit, d'après l'opinion des gens de Londres, de se mettre d'accord sur un minimum de points, puis de présenter aux autres puissances intéressées, l'Allemagne comprise, un projet de pacte de non-intervention. Il s'agit surtout de ménager les susceptibilités germaniques et de ne pas donner à Berlin l'impression d'un encerclement diplomatique et encore moins politique.

Les thèses française et italienne étaient, dans les débuts, très différentes : il s'agissait de mettre l'Allemagne au pied du mur, et de prendre des mesures de coercition dans le cas d'une violation nouvelle du traité de Versailles (fortement retouché).

LA SUITE À LA 2e PAGE

Si votre banque vous refuse des billets français, portez votre argent à une banque qui en aura.

A NOS LECTEURS

pas rebelle non plus, pour autant que moyens et fin soient légitimes.

Le Souverain Pontife n'ayant jamais condamné le capitalisme en soi, et l'ORDRE ayant toujours dénoncé les abus du capitalisme (non pas d'une manière vague et par cela même dangereuse, mais de façon précise et en indiquant, chaque fois que la chose était possible, les remèdes à appliquer), nous nous sommes insurgés contre les abus de parole dont nous croyions être victimes de la part de journalistes soi-disant catholiques et même, dans certains cas, de religieux, heureusement clairsemés, comme ceux qui pour étayer une thèse politico-sociale soutiennent encore aujourd'hui, devant l'évidence contraire des textes officiels, que l'assurance-chômage existe en France.

Nous avons en toute circonstance apporté aux œuvres religieuses et missionnaires tout l'appui qu'un journal comme le nôtre pouvait leur prêter sans avilir cet appui par un excès de zèle, comme font certaines feuilles sanieuses, officiellement classées, ce pendant, comme étant d'esprit chrétien. Nos lecteurs diront si les seuls ecclésiastiques que nous ayons critiqués n'étaient pas ceux qui abusaient manifestement de leur autorité morale pour prendre part à des mouvements politiques nullement recommandables : par exemple le père Coughlin, un démagogue sans vergogne qui spéculait sur la dévaluation monétaire à l'enseigne de sainte Thérèse de l'Enfant-Jésus, qui n'appartient même pas au clergé canadien et à qui S. E. le cardinal O'Connell a déjà menacé publiquement d'interdire l'entrée de son diocèse par tous les moyens canoniques à sa disposition.

Inutile de dire que la poursuite quotidienne d'une œuvre comme celle-là devait forcément donner lieu à des exposés incomplets, à des paroles un peu vives. Nous n'avons pourtant pas conscience de nous être montrés dépourvus d'esprit chrétien au sens qu'on prête ordinairement à ce terme, ni irrespectueux des directions du Saint-Siège : notre bulletin (si l'on peut dire) est resté impeccable. En revanche, l'ORDRE croit avoir fait sa modeste part pour ce que les jean-baptistards de tout acabit affectionnent d'appeler « la Race », et pour mériter l'éloge qui termine l'article que l'ETENDARD de Montmagny et un groupe de journaux apparentés lui consacrent. Cet article, vieux d'une semaine, n'est que la répétition de ceux qui ont déjà paru dans la plus grande partie de la presse canadienne-française. On y lit :

Terminez par une exhortation au public intelligent à ne pas se priver de l'enrichissement cérébral que ne peut manquer de donner la lecture assidue de l'ORDRE aux personnes dont tout l'idéal ne se borne pas à bien manger, à bien dormir et à se multiplier. Et faisons mentir, en répandant et en défendant au besoin ce journal qui fait honneur à notre province, ces vers d'un autre iconoclaste :

Aux petits des oiseaux Dieu donne la Patrie, Mais sa bonté s'arrête à la littérature.

Le 27 mars dernier, à propos de l'anglicisation graduelle de l'Eglise canadienne par le morcellement des

diocèses au profit de minorités anglophones et par la nomination d'évêques irlandais dans des diocèses en grande majorité français, comme le Sault-Sainte-Marie, un de nos rédacteurs rappelait l'insidieux conseil du cardinal Bourne aux catholiques canadiens d'origine française et parlait de la « gallophobie notoire » de la Délégation apostolique d'Ottawa ; et il ajoutait :

Depuis la fin du régime français, il semble que l'Eglise se soit plu à confier les postes de commande à des hommes assez souples pour être toujours du côté du pouvoir. (...)

L'affaiblissement voulu du clergé canadien-français est la manœuvre la plus impolitique que le Saint-Siège poursuive au Canada, d'après les faux renseignements de ses délégués. Il est temps que les catholiques de langue française soient représentés comme il faut à Rome, ne serait-ce que pour prévenir au Canada une explosion de nationalisme anticlérical d'où l'Eglise sortirait affaiblie.

Nous n'osons croire que ce soit en cela qu'a consisté notre manque de respect pour le Saint-Siège : notons seulement que le jugement de S. E. le cardinal Villeneuve a suivi de très près cet article. Mais si cette question des nominations à l'épiscopat, naguère traitée librement par toute la presse canadienne-française (dont tous les lecteurs sont catholiques), est maintenant tabou pour nos journaux, il suffisait, pour nous le faire savoir, d'un avertissement que nous n'avons pas reçu.

Il y a donc lieu, à notre sens, d'être stupéfait et attristé de lire sous la signature de S. E. le cardinal Villeneuve ce sommaire jugement : « L'ORDRE est un journal qui ne respire ni l'esprit chrétien ni le respect dû au Saint-Siège ».

L'ORDRE n'a pas reçu depuis sa fondation, ni de l'archevêque de Montréal, de qui il relève, ni d'aucun autre évêque, un de ces avis excommuniatoires, une de ces mises en garde, comme les journaux en recevaient naguère privé quand on croyait qu'ils avaient erré : peut-être prend-on aujourd'hui pour des avis canoniques de simples échantillons de polémique émanant d'un journal que son Ordinaire lui-même n'a jamais voulu reconnaître comme son organe, ce qui, naturellement, eût coupé court à tout débat. La correspondance suivante se passe de commentaires, croyons-nous :

Bollon-Centre, 25 février 1935.

A S. E. le cardinal Villeneuve, archevêque de Québec.

Eminence,

Lorsque j'eus l'honneur de déjeuner en votre compagnie chez M. X., à Outremont, vous m'invitâtes à vous rendre visite lorsque j'irais à Québec. Me rappelant cette gracieuse invitation, j'ai depuis signalé mon passage à quelqu'un de votre maison, sans y insister plus qu'il ne convenait dans les circonstances. Au cas où pour une raison ou pour une autre ce message ne vous serait pas parvenu, je tiens à vous dire combien vivement et combien de fois j'ai regretté l'absence de direction dans des questions qui nous intéressaient : vous comme pasteur du troupeau catholique, moi comme fidèle, nous deux comme Canadiens-Français. Sauf imprévu je serai à Québec vendredi : si votre secrétaire pouvait m'écrire un mot à l'hôtel

Un lundi.

RUE SAINTE-CATHERINE



Cabana



East is East and West is West

RUDYARD KIPLING

« Bebelles » impériales et autres

par Jules BAZIN

En Suisse, le peuple a le droit de se prononcer directement sur les grandes questions d'intérêt général. Voici que les fêtes du vingt-cinquième anniversaire du Couronnement¹ vont peut-être donner lieu à l'application chez nous de cette panacée merveilleuse et vraiment démocratique qu'est le référendum.

On se doute que ces fêtes fourniront au roi une magnifique occasion de distribuer (pour les salonnards, conférer) des titres honorifiques aux citoyens méritants, c'est-à-dire aux comitards influents, à leurs protecteurs et aux amis de leurs amis. Suivant M. Lapointe, démocrate digne des grands Ancêtres et qui n'a jamais accepté pour lui-même aucune décoration, il est absolument nécessaire de connaître l'opinion de la populace sur cette question d'intérêt primordial. Aussi a-t-il proposé de profiter des prochaines élections pour tenir un référendum à l'effet d'établir à ce sujet la volonté des souverains éphémères.

Il faut bien dire que tous les députés libéraux, des indépendants et quelques conservateurs se sont opposés, l'an dernier, à l'octroi de titres aux Canadiens. C'est une preuve admirable d'abnégation car nos ministres, nos sénateurs et nos députés peuvent se décorer eux-mêmes (par le truchement du roi, il va sans dire), tandis qu'en France, par exemple, un représentant du peuple ne peut obtenir un « embellissement » pendant la durée de ses hautes fonctions.

Le SOLEIL vient de dire toute sorte de bonnes choses sur l'impopularité des titres au Canada : « Les honneurs royaux n'en sont plus, puisque ce sont des politiciens (« bleus », naturellement, étant donné que, selon M. Lapointe, les plaques impériales sont des « Conservative badges ») qui les distribuent, pour des motifs peu honorables. » Je partage aussi l'avis de ce confrère quand il assure que seules les décorations à titre militaire sont vraiment justifiées. Mais, comme la guerre est désormais hors la loi, il faudra dorénavant les réserver aux agents de police (surtout à la R.C.M.P.) et aux pompiers qui sont les héritiers modernes des paladins antiques. Cette dernière considération justifie d'ailleurs une phrase équivoque du même article. Il écrit : « En Canada, il n'existe pas d'ordre ni de décoration institués par le Parlement pour honorer ainsi ses défenseurs. » Veut-il parler des défenseurs du pays ou du parlement ? Je ne sais, mais je crois qu'il faut opter pour le wigwam à discours plus ou moins salivants et visqueux. Je suis d'autant plus en faveur de cette acception qu'en ma qualité de journaliste j'espère être pris pour un défenseur du parlementarisme et mériter plus tard un beau « crachat ».

SUITE À LA 2e PAGE

¹ Tout le monde parle de « jubilé », un terme impropre, c'est-à-dire un anglicisme, puisqu'il s'applique uniquement à un cinquantenaire ou aux indulgences que le pape accorde en certaines circonstances.

La plupart de ses confrères comme l'orgueil de la presse canadienne-française, disparaît. Entre le cardinal et nous, les seuls juges, malheureusement, sont ceux qui nous ont lus. Eux aussi, ils n'ont, comme catholiques, qu'à se soumettre.

L'ORDRE publiera son dernier numéro le 11 mai. D'ici là, il réglera conformément à la justice ses affaires temporelles, comptant que les abonnés qui lui furent si fidèles ne seront pas trop exigeants dans un malheur qui frappe tous les premiers nos dévoués rédacteurs et qui est si peu de notre fait. D'ici là, il s'abstiendra de faire allusion à ce qui est arrivé, mais sans permettre d'insolentes bravades aux journalistes « catholiques » (hélas ! hélas !) qui représenteraient le jugement de Son Eminence comme l'approbation en bloc des mensonges, calomnies et faux en écriture qui constituent, en somme, leur fonds de commerce. Quant à notre directeur, qui n'est pas encore cul-de-jatte, il annoncera en temps et lieu ses intentions pour l'avenir.

LA DIRECTION

La conférence de Stresa

SUITE DE LA 1ÈRE PAGE

La France a fini par abandonner une position qui paraissait intransigeante, mais qui, en réalité, ne représentait qu'un minimum, et l'Italie, après un mouvement d'humeur contre l'Angleterre, a décidé de tenter une nouvelle expérience. Les dirigeants italiens n'ont d'ailleurs pas caché leur pessimisme sur l'issue des mesures proposées.

On annonce bien que les trois puissances sont tombées d'accord sur les conditions à poser à l'Allemagne, mais ces nouvelles ne sont qu'un reflet des fluctuations diplomatiques quotidiennes et sont sans portée absolue.

Ce n'est que dans quelques jours que l'on saura quelle orientation définitive les diplomates réunis à Stresa ont su donner à cette importante conférence qui, à la dernière minute, pourrait bien tomber à l'eau, si de concessions en concession on en arrive à des abandons fatals.

André BOWMAN

« Bebelles » impériales et autres

SUITE DE LA 1ÈRE PAGE

Herr Briand a raconté un jour que tant qu'il serait là il n'y aurait plus de guerre. Malheureusement pour nous, Dieu a rappelé à lui sa belle âme de pèlerin de la paix. Son esprit n'est cependant pas mort et ce touchant héritage a été recueilli par des mains pieuses, dont celles de Léon Blum. C'est dire qu'il sera bien conservé. Voilà qui doit nous engager à démobiliser en vitesse nos *knights*, britanniques ou colombiens, nos chevaliers et nos commandeurs de Saint-Jean ou du Saint-Sépulchre, de même que nos zozous pontificaux et autres « gardes indépendantes et incorporées ». Toutes ces survivances périmées des temps barbares doivent être éliminées au plus tôt de la surface de la terre, puisque leur existence est une gifle à l'esprit de paix, comme dirait Monsieur Prudhomme s'il vivait à notre époque idyllique. Je désirerais bien aussi savoir qui a imaginé de donner aux Canadiens-Français cet emblème prophétique : le mouton, car je voudrais prendre la tête d'un mouvement pour statuer ce génie méconnu.

Comme je suis d'accord avec tout le monde aujourd'hui — l'ambiance est si propice — je me permets de prendre au Deyvoir l'argumentation du grincheux G. P. : « Ou les décorations étrangères valent plus, pour le Canadien québécois, que les honneurs royaux, ou elles ne valent pas davantage, ou elles ne valent rien » ; « Et je demande pourquoi ? » Avec lui, je supplie les décorés du SOLEIL, qui affirment « qu'un titre étranger, anglais ou autre, n'ajoute (rien) à la qualité d'un homme d'Etat, d'un magistrat, d'un éducateur », de ne plus afficher leurs « rubaneries », rosettes, cravates et plaques. Quant à leurs étoiles...

Cette question, on le voit, est de la dernière importance. Il n'en est pas de même des places, grasses et confortables, de l'administration, de la diplomatie pour rire et de la magistrature qui sont la récompense attendue des bons offices politiques. Tant que continuera cette mirifique méthode, il n'y aura pas à s'étonner si des méchants se permettent d'engager des juges qui ne sont, la plupart du temps, que d'anciens adversaires électoraux.

Il n'y a pas à barguigner, la démocratie, comme son nom l'indique, pollue tout ce qu'elle touche et s'entend parfaitement à embrigader les ambitieux. C'est merveille qu'il reste encore au Canada quelques esprits indépendants.

Jules BAZIN

L'imprimerie de la Patrie exécute les travaux les plus difficiles. Demandez nos prix. Tél. : LA 3121.

Les femmes de 40 ans n'ont rien à craindre

On exagère beaucoup le danger du changement qui se produit à cette période de la vie. Sans doute le système nerveux subit-il une certaine tension, qui peut être grande et que marque une propension à la mauvaise humeur.

C'est le temps d'éviter tous les excès propres à causer le surmenage. Il est indispensable de garder le sang riche afin d'alimenter le système nerveux. D'où la valeur inappréciable de la nourriture du Dr Chase pour les nerfs à cette période de la vie.

Vous n'avez rien à craindre; pour la plupart des femmes, les années qui suivent cette période sont les plus heureuses. Le nombre est considérable de celles qui attribuent au tonique du Dr Chase le passage sûr à des années de santé et de bonheur.

REVUE DE LA PRESSE CANADIENNE

M. Hepburn et les contrats

En dénonçant les contrats intervenus entre la Régie ontarienne de l'électricité et certaines compagnies, M. Hepburn a peut-être raison sur le fond de la question. Ce ne sont pas les journalistes qui discutent actuellement de cette question qui pourraient en décider car il faudrait pour cela faire une longue étude de ces contrats et des volumineux dossiers accumulés de part et d'autre sur la question et recourir à la lumière de juristes et de techniciens. Sur le fond de la question il ne nous appartient pas de nous prononcer et pour ma part je serais assez porté à admettre, avec M. Léopold Richer, qu'après la longue étude à laquelle M. Hepburn et ses conseillers se sont livrés il y a des chances pour qu'ils aient raison de trouver les contrats trop onéreux pour leur province. A supposer que la Province souffre d'une injustice — elle en a du reste été le principal artisan — il ne faudrait pas oublier qu'on ne répare pas une injustice en en commettant une plus grave. Ce n'est pas parce qu'on peut avoir le droit de son côté qu'on a celui d'employer n'importe quel moyen de le faire reconnaître. Analysons un peu le point de vue que développe à ce propos M. Richer dans un long article du DROIT où ce journaliste, généralement peu tendre pour les grandes compagnies, trouve qu'on a été bien prompt à condamner M. Hepburn.

Une chose nous a frappé entre toutes : la hâte avec laquelle on a condamné l'administration provinciale alors que celle-ci avait mis des mois à scruter tous les aspects du problème avant d'en venir à une décision définitive. Et naturellement on a parlé de l'inviolabilité des contrats, du droit du Canada et de l'anarchie vers laquelle nous nous dirigeons à grands pas ! On a invoqué de grands principes ! Le droit et la justice seraient-ils, en cette affaire comme en plusieurs autres, complètement d'un côté tandis que l'autre n'aurait pour tout partage que le désespoir ?

Vu le soin que M. Hepburn et ses conseillers ont apporté à l'étude de cette question, M. Richer est disposé à lui donner raison et se demande si l'intérêt général ne l'emporte pas sur le respect des contrats.

De l'avis du gouvernement d'Ontario, les contrats de fourniture de courant ont été non seulement entachés d'irrégularités mais passés dans des circonstances telles qu'ils n'étaient favorables qu'aux sociétés. Des enquêtes antérieures ont démontré que M. Hepburn n'a pas fait tout le moins de penser que les autorités provinciales d'alors avaient manqué de prévoyance. La situation actuelle est très simple : ou l'on fera honneur aux ententes et les prix de l'énergie électrique devront être augmentés, ou on les réduira afin d'éviter aux consommateurs des frais excessifs. Des contrats dont l'opération est nettement désavantageuse pour la population de toute une province, sont-ils réellement inviolables ? Le premier ministre, en invoquant le bien commun, ne peut-il pas les répudier ? C'est là aussi une question de principe et elle a son importance.

Le bien général est une réalité, une réalité aussi palpable qu'un contrat. Le mépriser, imposer à la population ontarienne des taxes exorbitantes, exiger des petites gens comme de l'industrie et du commerce de plus lourdes redevances, pour l'unique raison que la province, sous un régime d'extravagance et de politiquerie, s'est engagée à acheter le surplus de la production de quelques entreprises privées, cela serait très grave. On invoque la protection à laquelle ont droit les petits placiers ? Que ne parlent-ils pas aussi de la protection qu'il faut donner aux ouvriers et aux agriculteurs qui ont droit, eux aussi, à ce qu'on ne les oblige pas à défrayer les inépuissables dépenses de mauvais administrateurs et à satisfaire la soif d'un trust ?

Et plus loin :

L'inviolabilité des contrats ? Nous en sommes, comme tous les honnêtes gens, à condition toutefois que les contrats soient passés de bonne foi, qu'ils ne représentent pas un privilège excessif à certains intérêts privés et à certains individus et qu'ils ne soient pas une flagrante injustice pour la population d'une province. L'inviolabilité des contrats ? Excellent principe ! Mais le principe supérieur du bien général ne doit pas être enseveli sous des considérations secondaires. Toute cette question est d'une trop grande importance pour être classée d'un coup de plume comme on l'a fait dans la plupart des journaux.

Longues citations d'un article encore beaucoup plus long. Mais il fallait bien exposer le point de vue de notre confrère. M. Richer est donc fort incliné à croire que ces contrats étaient non seulement léonins, mais encore « entachés d'irrégularités », que l'enquête de M. Hepburn a bien mis à jour toutes ces irrégularités, que la situation présente est la conséquence de l'extravagance et de l'imprévoyance de « mauvais administrateurs », qu'il y a eu « mauvaise foi » de la part des compagnies qui se sont assurées des « privilèges excessifs » et ont commis une « flagrante injustice pour la population d'une province ». Tout cela est fort grave, mais si tout cela est aussi fondé que le prétend notre confrère, la question en

est fort simplifiée : elle relève des tribunaux et la cause est déjà presque entendue. Des contrats entachés d'irrégularités, cela s'est déjà vu et cela est prévu par nos lois. Même posée à la façon de M. Richer, la question ne permet que les deux solutions déjà indiquées par M. Asselin : si c'est simplement le fait d'administrateurs imprévoyants et incompétents, c'est tant pis pour les électeurs qui se sont donnés ces administrateurs, c'est la rançon du suffrage universel. Si y a malhonnêteté de la part des anciens administrateurs ou de la part des compagnies, cela relève de la justice, car c'est aux tribunaux qu'il appartient de décider de la légitimité des contrats, de leur validité ou de leur nullité.

M. Richer et son ami M. L'Heureux nous opposent le « goût prononcé des compagnies pour les longues procédures ». Cela est encore le fait des législateurs que les électeurs se sont donné et qui ont rendu possible ces prolongations de procédures : ces mêmes électeurs doivent ici encore supporter les résultats de l'incompétence de leurs élus. Mais même dans ce cas il ne faudrait rien exagérer, car la cause paraît claire si elle est bien telle que l'a exposé M. Richer et le procureur général dispose des moyens nécessaires pour presser les procédures et empêcher les attermoiements. Et même du point de vue de l'intérêt général chez M. Richer, cela vaudrait encore beaucoup mieux que de mettre l'honnêteté et la légalité en vacances, selon l'expression socialiste.

Miss MacPhail

et ses chers enfants

Il s'agit, cela va sans dire, de ses enfants adoptifs, les forçats. Le SOLEIL montre comment la Miss interprète les faits à rebours :

Parmi les nombreuses lubies qu'elle revendique avec autant d'opiniâtreté que d'ignorance, Miss MacPhail entretient l'idée que la société canadienne traite les bagnards trop rigoureusement. Au lieu de réaliser que la violence organisée des forçats marque bien le péril que cette inférieure et extérieure, pour nous, ontarienne, présente à la société, elle est toujours portée à croire que ces actes d'insubordination sont provoqués par la sévérité des autorités pénitentiaires. C'est le contraire qui est vrai, mais le ministre de la Justice le répète vainement à Miss MacPhail.

Quelques heures après l'avant-dernier discours de Miss MacPhail en faveur d'un adoucissement au sort des criminels, le plus dangereux, une brimade a éclaté au pénitencier de Kingston. Les mutins se sont barricadés dans un atelier, et ont mis le feu à la bâtisse. Cette coïncidence n'a pas donné à réfléchir à cette âme compatissante à la dernière misère morale de l'homme. Elle est revenue à la charge, il y a quelques jours, prenant même cette nouvelle révolte comme point d'appui de ses revendications.

Et le SOLEIL, malgré son animosité contre le gouvernement conservateur, n'hésite pas à donner raison au ministre de la Justice.

M. Guthrie, ministre de la Justice, a déclaré que, sans connaître encore tous les détails de cette trame, les autorités savent qu'il existe une vaste conspiration, intérieure et extérieure, pour ébranler le pénitencier de Kingston. Les mutins se sont barricadés dans un atelier, et ont mis le feu à la bâtisse. Cette coïncidence n'a pas donné à réfléchir à cette âme compatissante à la dernière misère morale de l'homme. Elle est revenue à la charge, il y a quelques jours, prenant même cette nouvelle révolte comme point d'appui de ses revendications.

Pour donner un peu le sens de la réalité aux illuminés de l'espèce MacPhail, il n'y a, semble-t-il, que le remède déjà indiqué par M. Asselin au CANADA : les envoyer en vacances avec leurs petits amis les forçats. Elles apprendraient à les connaître.

Parlotes inutiles

L'ILLUSTRATION reproche aux parlementaires québécois de prolonger inutilement la session ; mais elle n'insiste pas sur la part de l'Opposition dans cette inutile prolongation où il ne s'est pas encore fait grand-chose, laissant entendre que c'est le parti du gouvernement qui parle sans agir.

Tandis que le parlement d'Ontario se couvre d'odeurs, celui de Québec se fait de plus en plus ridicule. Voici Pâques, à peu près rien n'est fait, aucune perspective de prorogation ne se dessine. Depuis le lendemain des Rois que ces messieurs parlent et parlent sans rien faire, sans fatigue et sans bon sens. Trois mois pleins ! Les deux seules lois importantes au programme ne sont pas votées, l'une d'elle n'a même pas encore été abordée.

Aux Etats-Unis, une Législature d'Etat aura abattu en deux semaines, au plus, ce que trois mois n'ont pas encore permis à nos députés de tirer au clair. Nous comprenons fort bien le désir qu'a l'Opposition de se couvrir de gloire, et comprenons tout aussi bien que le premier ministre, en bon Québécois, tienne à ce que sa ville tire tout ce qu'il se peut d'avantages matériels d'une session prolongée. Mais n'exagère-t-on pas un peu ? (...)

(...) Aveuglés par leurs superstitions fétichistes, les parlementaires s'imaginent que le peuple attache de l'importance à leurs oisieuses procédures. Quelle erreur, et comme la jeunesse a raison de sourire à leurs ébats gutturaux ! Si tout cela n'était que vieillot, avocassier et stérile, ce serait un demi-mal. Mais combien cela coûte-t-il au contribuable pressuré ?

Tout cela est assez juste au fond. Mais le rédacteur de l'ILLUSTRATION trouve toujours le moyen de fausser ses observations les plus opportunes en y introduisant un esprit de parti souvent étroit qui porte le lecteur à hausser tout bonnement les épaules. Ce qu'il écrit de nos parlementaires est assez général pour qu'il ne s'amuse pas à en faire reproche à un seul parti comme si ses adversaires rouges avaient une sorte de monopole des parlotes inutiles et comme si ses amis bleus ne donnaient jamais dans le même travers.

En fait, du moins pour cette année, c'est bien le parti conservateur qui prolonge inutilement la session, tant à Ottawa qu'à Québec, et en protestant contre cette prolongation, le rédacteur de la feuille rose-

bleu crache en l'air. A Québec l'Opposition, souvent réduite à son chef, fait une obstruction tatillonne et ridicule à tout ce qu'on propose à la Chambre et c'est elle qui retarde une session qui serait déjà terminée sans cela ; et quand elle ne fait pas ainsi de l'obstruction, elle présente des projets de loi abracadabrants comme celui de M. Guertin tendant à instituer des concordats au bénéfice des propriétaires urbains. Mais on a vu mieux à Ottawa où, même avant que la maladie réduite momentanément à l'inaction le surhomme en carton si cher à Francœur, on a vu le spectacle mou et ridicule d'une majorité conservatrice continuant seule le débat sur des projets auxquels la minorité libérale avait déclaré catégoriquement qu'elle ne ferait aucune opposition. La « comédie insupportable » dont parle le confrère dans son titre, ce sont surtout ses amis qui la jouent cette année. Elle n'en est pas moins ridicule, pénible, dispendieuse et stérile.

Ces lignes écrites, voici qu'en dépliant le CANADA du même jour j'y trouve un article de M. Turcotte sur le même sujet ! Vraiment si ces deux journaux n'étaient d'irréductibles adversaires, on dirait qu'ils se sont entendus pour traiter le même sujet. M. Turcotte aussi trouve inutile, même nuisibles, ces parlotes où s'épuise sa chère démocratie : si jamais la démocratie disparaît, on retrouvera son cadavre dans un étang de salive, écrit le rédacteur en chef du CANADA après avoir reproché leur obstruction aux oppositions conservatrices de l'Ontario et du Québec.

Pendant plus de 26 heures d'horloge, sans arrêt, sans dormir, on mangeant sur le pouce, l'Opposition conservatrice, conduite par l'ancien premier ministre, M. Henry, a pratiqué l'obstruction à l'égard du projet de loi de M. Hepburn visant les contrats de la Commission hydroélectrique avec quatre entreprises privées d'énergie de la province de Québec.

Si au moins le débat avait porté sur le fond de la question.

Et voilà la comédie parlementaire ! Voilà aussi, en passant, la comédie parlementaire telle que la joue sur une autre scène un artiste de la même école, nommé Duplessis. Depuis que la session est commencée à Québec, il bombarde le gouvernement à même un stock inépuissable de verbes, d'adverbes et d'adjectifs, avec de temps à autre une belle métaphore montante comme une fusée dans le ciel de la Chambre et retombant sur le nez de son auteur pour faire panache.

Depuis surtout que le débat sur la colonisation est commencé, M. Duplessis a cent fois ressaisi les mêmes objections que tout le monde avait comprises là.

La pensée économique française

Onzième conférence de M. Hornbostel

M. Hornbostel explique que la France, qui fut toujours un pays de mesure et d'équilibre, a souvent paru au second plan en matière économique.

Les ouvrages qui ont eu le plus de succès au cours des dernières années sont surtout des exposés éclectiques de la science ou des doctrines.

Ceci explique que l'on connaît surtout à l'étranger le manuel de Gide, l'histoire des doctrines de Gide et Rist et, plus près de nous, les beaux travaux de M. Gaétan

première fois. Mais lui aussi, comme M. Henry, veut imiter l'avocat qui fait semblant de gagner son argent. Il parle, parle, parle...

Comment s'étonner, ajoute avec mélancolie notre confrère, comment s'étonner ensuite du discrédit dans lequel est tombé le parlementarisme ?

De bonnes gens sont surpris et peines par l'attitude irrégulière de certains journaux à l'endroit des institutions parlementaires. Ces gens s'étonneraient moins s'ils réfléchissaient davantage aux causes du discrédit qui s'attache à ces institutions. L'adage populaire dit : « Trop parler nuit ». C'est vrai même pour le parlement. Ce que le peuple, la jeunesse surtout, veut aujourd'hui, c'est moins de paroles et plus d'action.

Voilà précisément ce qui est incompatible avec le parlementarisme né de l'élection. Mais cela, nos amis démocrates du CANADA l'admettront-ils jamais ?

Georges LANGLOIS

Réception de M. Hornbostel au Cercle Universitaire

Mardi 9 avril, au déjeuner offert par le directeur et les professeurs de l'Ecole des Hautes Etudes Commerciales à M. Henry Hornbostel, de l'Université de Poitiers, qui vient de donner une série de conférences sur la monnaie, M. Henry Laureys a proposé la santé du conférencier et lui a exprimé les félicitations de tout le corps professoral.

Piron sur l'état actuel de la science économique.

D'autre part, l'enseignement de l'économie politique n'a été organisé dans sa forme actuelle qu'en 1896, ce qui justifie un certain retard dans cette branche.

Dans son ensemble, la science française est une synthèse de ce qui a été fait à l'étranger toutes les fois que des perturbations graves dans la structure de notre nation — dit le conférencier — n'ont pas donné à la pensée française un champ d'expérience suffisamment nourri.

Le conférencier expose brièvement les tendances physiocratiques et l'époque classique. Il examine aujourd'hui la pensée française contemporaine dans le domaine de la méthode, de la science et des doctrines.

Dans le domaine des méthodes, la position est mesurée et éclectique.

Dans le domaine de la science, elle est également très prudente, sauf en ce qui concerne la monnaie et les crises. Dans ce domaine, outre les noms de Nogar, Aptolion, Rist, Lescure, toute une pléiade de jeunes économistes s'est livrée à des recherches plus aisées par les événements les plus récents.

L'école française a eu le grand mérite d'être la première à avoir abandonné la théorie quantitative de la monnaie et à avoir cherché des explications non monétaires des crises économiques.

Dans sa douzième et dernière conférence, M. Hornbostel étudiera l'évolution des doctrines au cours des dernières années.

Le prix du lait

Scribe avait loué une maison à Saint-Mandé pour y passer l'été. A peine installé il se met en quête d'un villageois, possesseur d'une vache laitière. On le lui indique.

— Mon brave homme, dit Scribe, tous les matins mon domestique viendra chercher une pinte de lait.

— Bon, c'est huit sous.

— Par exemple, je veux du lait pur. Je ne veux pas du lait de St-Jean-Baptiste (lait baptisé).

— En ce cas, c'est dix sous.

— Vous le trairez devant mon domestique.

— Alors, c'est quinze sous.

— Ou plutôt mon domestique traita la vache lui-même.

— Oh ! alors c'est un franc.



INDEX DE COMMERCE

FLEURISTE

Pour Pâques donnez des fleurs

Mme LESPÉRANCE

365 OUEST, RUE LAURIER
CR 6110

VETEMENTS ET ARTICLES

POUR HOMMES

EMILE THISDALE

335 est, rue Sainte-Catherine

OPTICIENS

CARRIÈRE & SÉNÉCAL LIMITÉE

Optométristes et opticiens à l'Hôtel-Dieu

271 est, rue S.-Catherine LA 7070

AGENCES DE VOYAGE

STOCKING TRAVEL AGENCY

Transport par autobus, bateau, chemin de fer

1010 ouest, rue S.-Catherine MA 6181

POISSON

D. HATTON COMPANY

Maison fondée en 1874

Le choix de la pêche seulement
Distributeurs de poisson de toute sorte
Experts dans le commerce des HUITRES

LE CONTROLE DES HEURES

DE TRAVAIL

BLICK TIME RECORDERS

OF CANADA LTD.

855 ouest, rue Craig MA 3641

SEMENCES — PLANTES

HECTOR-L. DÉRY Limitée

32 est, rue Notre-Dame Montréal

Demandes notre catalogue gratuit
Tél. : MA 6208

ACCESSOIRES DE TENNIS

LONGTIN SPORTS ENR.

Réparation de raquettes par des experts

265 ouest, rue S.-Catherine PL 9610

POUR BIEN DORMIR, PRENEZ

SLEEPER

50 sous le tube

En vente dans toutes les
bonnes pharmacies

MANUEL DE L'INVENTEUR

GRATIS aux INVENTEURS

sur DEMANDE
ALBERT FOURNIER

934 S. CATHÉDRINE — MONTRÉAL

Les ajustements chiropratiques redonnent sagement et rapidement la santé

Les Chiropraticiens

diplômés de Palmer

L. HURTUBISE, D. C.

Méthode H. I. O. PALMER

Service du neurochiropratique et des rayons
X à nos bureaux ou à votre domicile

Suite 517 — Edifice University Tower

660 ouest, rue St-Catherine

RENSSEIGNEMENTS GRATUITS
Plateau 8671

PRODUITS LAITIERS

CRÈME — LAIT — BEURRE

CRÈME GLACÉE

Produits de qualité

M. J. Bouchard

Limitée



CAUSERIE MÉDICALE

LE TABAGISME

(Collaboration particulière à l'ORDRE)

La découverte du tabac semble intimement liée à celle du Nouveau-Monde. Importé de l'île de Tabago par les Espagnols, peu de temps après la découverte de l'Amérique, le tabac connu aussitôt en Europe une vogue considérable; son emploi fut vulgarisé en France par Jean Nicot, ambassadeur à la Cour d'Espagne — contrairement à l'opinion qui a longtemps prévalu, c'est Vauquelin, un chimiste français, qui le premier, en 1809,isola l'alcaloïde de la plante et lui donna le nom de nicotine. Au Canada, nos découvreurs, Cartier, Champlain et leurs compagnons, ne furent pas peu surpris de voir des hommes, rouges et nus, fumer gravement en rond; on eut tôt fait cependant d'échanger des politesses... et des poisons, l'indigène d'offrir gracieusement son tabac, et son frère blanc de lui donner en retour son eau-de-vie (et probablement aussi la syphilis).

De tous les poisons connus, la nicotine est sans contredit celui qui est le plus universellement répandu et cependant le tabagisme, l'intoxication chronique par le tabac, est relativement rare si l'on tient compte de son caractère d'universalité et du fait que ses manifestations morbides ne se rencontrent guère au complet chez un même sujet. La question de la toxicité relative du tabac repose entièrement sur un facteur important: l'idiosyncrasie, c'est-à-dire cette propriété inhérente à chaque individu de réagir à sa façon vis-à-vis de l'agent toxique; la limite de tolérance du tabac est essentiellement variable et présente cette particularité de n'être pas proportionnelle à la consommation qu'on en fait. Tel fumeur, si invétéré soit-il, peut ne jamais atteindre cette limite et n'accuser de toute sa vie le moindre signe d'intoxication, alors que cet autre, à constitution arthritique ou à tempérament nerveux, en sera gravement incommodé bien qu'il en use à des doses infiniment moindres. Nous allons maintenant dire beaucoup de mal du tabac, débâter en termes non incertains, contre la manie stupide de fumer, mais nous devons à la vérité d'avouer que de toutes les petites douceurs de la vie la cigarette — depuis deux heures nous en avons fumé exactement onze — est celle qui nous procure la plus entière satisfaction.

Le tabac est le type du poison parasite, un simple stupéfiant dont l'usage n'admet aucune excuse. L'opium, la morphine et tous les narcotiques sont aussi des stupéfiants, mais ils ont tous une propriété commune, la narcose, qui rend d'incalculables services en thérapeutique; l'alcool, qu'on peut à la rigueur considérer comme un aliment, entre dans la préparation d'une foule de médicaments. Le tabac, lui, n'a aucune vertu médicinale, n'a pas d'effets analgésiques ni soporifiques — il cause, au contraire, toutes sortes de maux et empêche le sommeil — et la fumée qui s'en exhale n'a pas de saveur appréciable. Manie étrange, aberration absurde que l'habitude à tout fait de changer en un besoin auquel on ne se soustrait qu'avec les plus grands efforts de volonté, le geste du fumeur, suivant l'expression de M. Legrain, est « un geste purement médullaire, une abdication des centres supérieurs de contrôle ».

On a prétendu qu'il y avait une forme héréditaire du tabagisme, rien n'est moins prouvé; tout au plus peut-on admettre une prédisposition telle que le désir de fumer naît de bonne heure, mais encore faut-il que ce désir soit éveillé, alimenté par l'exemple. La contagion est à la base de cette habitude exécrable. L'adolescent commence à fumer parce qu'il voit fumer les autres et, fait qui prouve que le goût du tabac n'est pas inné et que la singerie y entre pour une très large part, il fumera, au début du moins, tout autre chose que du tabac. Le temps n'est pas encore très éloigné où nous-mêmes, en compagnie d'autres jeunes malfaiteurs, ne trouvions rien de mieux à faire que de nous dissimuler pour fumer, avec des airs de petits bienheureux — et au prix de Dieu sait quels écroulements! — tout ce qui nous tombait sous la main qui était susceptible de se résoudre en fumée: bouts de jonc, roseaux, feuilles séchées que nous enveloppions tant bien que mal dans « de la gazette ».

Il entre dans la composition du tabac un certain nombre de substances diversement toxiques dont les principales sont la nicotine, l'oxyde de carbone, la pyridine, l'ammoniaque, la collidine, le furfurol et des traces d'acide prussique; la nicotine est un alcaloïde qui ne se rencontre que dans le tabac, les autres substances n'étant que des produits de la distillation d'un grand nombre de plantes. La proportion de nicotine dans le tabac varie de un à huit pour cent; la proportion de nicotine dans la fumée dépend surtout du degré de combustion du tabac et de la forme sous laquelle il est fumé. La fumée de la cigarette ou du cigare, parce que la combustion est plus complète, ne contient que 50 pour 100 de nicotine, alors que celle de la pipe en contient au

moins 75 pour 100; il convient cependant d'ajouter que l'une et l'autre fumées ne sont pas inhalées dans les mêmes proportions. Comme, sur la fumée d'une cigarette, une moitié seulement est inhalée, et que la quantité absorbée représente environ un quart de celle qui est inhalée, il s'ensuit qu'un homme qui fume dix cigarettes par jour absorbe une quantité (douze milligrammes) de nicotine correspondant à une dose toxique moyenne ou même faible. Nous, en passant, un détail intéressant et qui a son importance: La nicotine a tendance à s'accumuler à cette portion de la cigarette, du cigare ou de la pipe qui est, par suite de l'insalivation, dans un état constant d'humidité, et c'est ce qui explique pourquoi un fumeur qui rallume un même cigare ou une même pipe absorbe à des doses massives une quantité considérable de nicotine.

Voyons maintenant comment on reconnaît, cliniquement, les signes de l'intoxication tabagique. A des doses moyennes, le tabac est un excitant, un stimulant du système nerveux, et cependant il faut convenir que cette excitation est essentiellement passagère, qu'elle nécessite pour être entretenue un apport sans cesse renouvelé du toxique, et que la stimulation, la sensation indéfinissable de bien-être, d'euphorie qu'il provoque sont purement artificielles. Les fumeurs enragés et impénitents, dont malheureusement nous sommes, vous affirmeront que le tabac leur est indispensable parce qu'il semble rendre leur travail plus facile et plus productif, qu'il calme leurs émotions, qu'il fait fondre leurs ennuis, qu'il aiguise leurs facultés intellectuelles. Le fumeur ne craint pas le paradoxe et l'inraisemblance, il n'est pas d'arguments, si spécieux soient-ils, qu'il n'invoquera pour continuer de satisfaire son vice, et son raisonnement ressemble singulièrement à celui de l'alcoolique — les deux intoxications, celle par l'alcool et celle par le tabac, marchent d'ailleurs assez fréquemment de pair; à l'un, l'homme, animal raisonnable mais pas toujours logique, demande en été de le rafraîchir et en hiver de le réchauffer, et à l'autre, de le stimuler ou de le calmer, suivant les cas.

Si les troubles nerveux subjectifs qui sont imputables au tabagisme peuvent être diversement interprétés, il n'en est plus de même des effets nocifs du tabac sur le système cardio-vasculaire et ici l'accord est parfait. Le tabac est un poison du cœur, et la nicotine a cette fâcheuse propriété de dé-

terminer une contraction spasmodique des petites artères et une hausse de la pression artérielle avec son cortège d'ennuis: essoufflements, vertiges, maux de tête, nausées, refroidissement des extrémités et congestion de la tête, amoindrissement de la mémoire, pour aboutir finalement à cet accident, pénible entre tous, la crise d'angine de poitrine. Cette variété d'angine tabagique n'est pas considérée comme grave car la suppression du toxique suffit pour entraîner la guérison. Toutefois, chez les vrais angineux, les hypertendus et tous ceux qui présentent une affection quelconque du cœur et des artères, le tabac est un facteur aggravant de premier ordre et son interdiction, une indication absolue; notre maître M. Ramond rapporte sept observations de sujets chez qui les crises angineuses avaient disparu par la cessation du tabac, et qui sont morts d'angine le jour où ils se sont remis à fumer.

Les troubles de la vision ne sont pas rares chez les gens âgés qui fument à l'excès. Des points noirs dansent devant les yeux, le centre de la vision disparaît peu à peu, seuls les objets situés dans la périphérie du champ visuel restent perceptibles, et les couleurs ne sont plus qu'imparfaitement distinguées. Le tabagisme intéresse également le tube digestif. Après une courte période d'excitation, le tabac tend à paralyser la couche musculaire de l'estomac et comme la sensation de faim dépend du fait que cet organe se contracte à vide, il n'est pas illogique d'admettre que l'acte de fumer peut, dans une certaine mesure, apaiser la faim. Pour ce qui est de l'appareil broncho-pulmonaire, il n'est pas démontré que le tabac, tout irritant qu'il soit, intervienne comme agent véritablement pathogène; mais il en est tout autrement pour le larynx dont la muqueuse reste, chez certains grands fumeurs, dans un état d'inflammation chronique qui se traduit cliniquement par un ensemble de maux pénibles variant du simple enrouement à l'aphonie la plus complète.

La femme, pas plus que l'homme, n'échappe à l'empire tyrannique du tabac — seulement, pourquoi s'obstine-t-elle, cette charmante snob, à vouloir griller sa cigarette alors que le mâle, lui, se contente tout bonnement de la fumer? — elle a droit d'accès aux mêmes paradis artificiels, et il était fatal qu'elle vint à céder à l'attrait du toxique comme elle ne put, au temps jadis, résister à celui du fruit défendu. Les inconvénients sont les mêmes, mais le tabagisme ici revêt un caractère beaucoup plus sérieux parce qu'il intéresse en même temps le produit de la conception. « La femme est un utérus servi par des organes », c'est en ces termes galants que s'exprimait un gynécologue éminent, et les intoxications, de quelque nature qu'elles soient, sont des facteurs importants d'avortement, d'accouchement prématuré et de mortalité. Il a été prouvé que, chez une femme enceinte

qui fume, le fœtus trahit sa souffrance par une accélération considérable des battements de son cœur; en sorte que fumer dans cette condition c'est, pour nous servir d'une expression triviale mais juste, « passer à tabac », bien avant le temps, un petit être qui ne se sent pas déjà si à l'aise dans son étroite prison de chair.

Nous laissons à nos lecteurs le soin de tirer leurs conclusions sur ce court aperçu de la question si controversée du tabagisme. Nous-mêmes, qui l'avons écrit, n'en continuerons pas moins de subir le doux esclavage du tabac, confiant que nous sommes dans une impunité qui semble devoir se prolonger indéfiniment. Quant à ceux qui souffrent d'en avoir trop usé, qu'il nous suffise de leur donner, avec l'assurance de notre sympathie, celle d'une guérison qui sera d'autant plus définitive que la suppression du toxique aura été complète.

Docteur G.-A. SEGUIN

Un pari

Un singulier pari a été fait à Brunswick (Allemagne), dont les citoyens se plaignent de la lenteur des tramways. « Si vous êtes pressés, allez donc à pied » y dit-on communément.

Pour prouver que ce n'est pas là une simple façon de parler, un rédacteur d'un journal sportif a lancé un défi à l'administration des tramways et soutenu que, partant du Landestheater en même temps que le tram, il arriverait avant celui-ci à la gare centrale. Longueur du trajet: un mille environ. Le défi ayant été relevé, un match a été organisé avec l'intervention d'arbitres, et le journaliste est arrivé bon premier avec une minute et six secondes d'avance.

Le conducteur du tramway prétend avoir perdu le pari parce qu'il a été arrêté à deux reprises sur le parcours: une fois par un agent de la circulation et l'autre fois par un garçon d'hôtel qui traversait la voie poussant devant lui une charrette chargée de valises. A quoi le vainqueur a répondu avec raison que des arrêts comme ceux-là, les trams en subissent à chaque voyage.

La foule a fait une ovation au journaliste et des fleurs lui ont été offertes.

Pourquoi ne pas dîner au Queen's Hotel le dimanche soir? Vous trouverez là cette atmosphère franchement canadienne-française que vous avez peut-être cherchée sans succès ailleurs. — Outre que vous y prendrez le succulent dîner que l'on y sert pour 90 sous, vous aurez le plaisir d'entendre l'excellente musique du trio composé de Maurice Onderet, directeur.

L'histoire qui recommence

(Du FIGARO)

L'histoire du « chiffon de papier » recommence... Hélas! on n'empêche pas un rocher de tomber en y collant des timbres-poste, ni même en lui criant: « Tu ne feras pas ça! »

Les génies de 1919 concurent l'avenir de l'Europe d'après une vieille carte de 1848, sans se soucier ni de la pesanteur, ni de l'équilibre, ni de la circulation, ni des issues à ouvrir à un trop-plein manifeste.

Une assemblée de notaires ajustant périodiquement des gloses à un vague contrat de société, devait suffire à maintenir en état de bonne entente et de jubilation réciproque quatre cents millions d'individus, sur un continent qui n'a de ressources que pour trois cents millions.

Cette société devait assurer la paix. Elle devait aussi fournir des bénéfices qui, pendant plus d'un demi-siècle, serviraient à rembourser les victimes de la dernière guerre et à payer les frais d'innombrables conférences internationales.

La diplomatie, transformée en appareil de moindre initiative, enregistrerait des poussées et ferait des moyennes, selon la méthode parlementaire: ainsi était garantie une avance constante à ceux qui auraient le moins de retenue dans leur poussée ou pratiqueraient le chantage le plus audacieux.

Après quoi les Etats, ramenant l'Europe surpeuplée et surindustrialisée aux méthodes économiques de l'âge de la pierre, entreprirent de retrouver la prospérité en supprimant les échanges.

Ces sottises géantes, même consacrées comme vérités définitives par une multitude de prosateurs officiels de toute langue, ne pouvaient que reconduire l'Europe à une impasse tragique.

Nous y aurions été acculés bien plus tôt sans le découragement profond que le choc matériel et moral de la défaite avait laissé dans la masse allemande — ce découragement que les hitlériens chassèrent en exaltant la revendication ethnique des jeunes allemands qui n'ont plus l'empreinte du désastre.

Dans l'Allemagne « hitlérienne », ce qui est nouveau et singulièrement dangereux, c'est que le trouble psychologique ne ralentit plus la poussée physique, mais, au contraire, l'accélère.

Ne perdons pas la tête. Nous n'en sommes pas encore au point où l'esprit et la résolution morale n'ont plus les moyens d'écarter une catastrophe. Il n'y aurait de danger imminent que si la résolution cédait à la peur et si l'esprit refusait de voir les réalités.

D'abord il importe de gagner du temps, et nous ne pouvons le gagner qu'en nous montrant forts. Quand on n'a pas été intelligent, il faut au moins essayer d'être fort. C'est ce qu'indique la nature, qui, presque toujours, donne la ruse aux faibles et la force aux imbéciles.

Du reste, la poussée qui menace la paix n'est pas sans frein. Tout Etat porté à l'aventure, aujourd'hui, doit mesurer les risques intérieurs comme les risques extérieurs. La constitution qui présente des régimes politiques et sociaux dans la plus grande partie de l'Europe n'est pas si solide qu'elle encourage les gens en place à jeter leurs dés au hasard. Nous abordons une période de bluff, mais où le bluff devra tenir compte de la compensation des risques.

Toutefois, gagner du temps n'est pas résoudre le problème. Le problème ne peut être résolu que par l'application des hommes d'Etat à chercher le bien pour le bien dans les vraies réalités, non à faire valoir leur personne au moyen des fonds secrets et du verbiage démagogique.

Lucien ROMIER

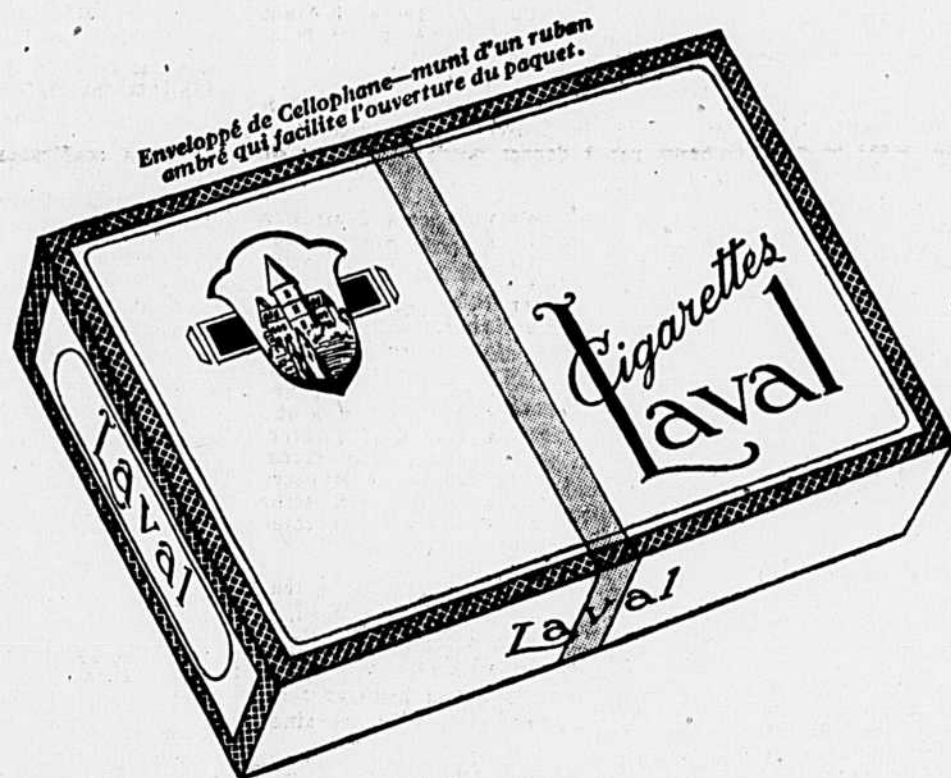
Du gibier pour les chômeurs

En Allemagne, le général Goering, grand veneur du Reich, a fait décider par le gouvernement que tout le gibier tué sur le territoire allemand durant la semaine du 9 au 15 décembre, serait vendu au profit des chômeurs et des nécessiteux.

Sait-on quel a été ce « kolossal » tableau de chasse l'an dernier? Dans un de ses derniers numéros, la revue cynégétique allemande DEUTSCHE JAGD nous l'apprend: 3073 cerfs, 866 daims, 1474 sangliers, 16.430 chevreuils, 14 chamois, 3 moufflons, 135.808 lièvres, 55.322 lapins, 7774 faisans, 489 canards, 58 bécasses, 63 oies sauvages, 227 morelles, 65 ramiers. La chasse au perdreau était fermée.

Le poids total du gibier ainsi abattu était de 1090 tonnes. Le produit de la vente a donné 1.080.000 reichsmarks, somme qui a été intégralement répartie aux œuvres de secours.

Si votre banque vous refuse des billets français, portez votre argent à une banque qui en aura.



Grande popularité
acquise en trois semaines!

Avez-vous fumé la cigarette Laval, la nouvelle et sensationnelle cigarette virginienne? Lancée depuis trois semaines seulement, cette cigarette jouit déjà d'une popularité que la plupart des cigarettes prennent des mois à acquérir!

Portant un nom illustre, offertes dans un élégant paquet dont l'enveloppe de cellophane est munie d'un ruban ambré qui en facilite l'enlèvement, les cigarettes Laval sont réellement exquises, elles sont faites de tabac

virginien soigneusement choisi à même notre stock de fines feuilles mûries en entrepôt. La longue période de maturation naturelle a pour résultat une cigarette d'une douceur incomparable et la compétence que nous apportons dans le procédé de mélange assure une combinaison parfaitement satisfaisante d'arôme et de saveur. Fumez un paquet de cigarettes Laval—nous sommes certains que vous les aimerez.



Cigarettes
Laval

25 pour 25¢
aussi en paquets plats
10 pour 10¢

COLLECTIONNEZ LES
"MAINS DE POKER"

Réclame de la Division de Québec
Imperial Tobacco Company of Canada, Limited

L'acier au manganèse, marque « Sorel », d'un alliage spécial, pour mâchoires de concasseurs, revêtement intérieur de malaxeurs d'asphalte, semelles de chemilles pour excavateurs et tracteurs, outillages miniers, etc. est reconnu de qualité supérieure; il est employé par la majorité des entrepreneurs de pavage. En général, l'industrie minière du Québec fait aussi grand usage de ce matériau.

Aucun Canadien ne doit oublier qu'en achetant des marchandises ou des produits fabriqués par nos manufacturiers il accomplit un devoir social et collabore à l'expansion de nos propres industries. C'est là du patriotisme bien compris. (r)

LA MUSIQUE

Les Concerts symphoniques de Montréal

Pour la cinquième fois, mardi soir, l'orchestre des Concerts symphoniques de Montréal jouait devant une salle débordante d'auditeurs enthousiastes. Quatre œuvres seulement au programme, ce qui donnait au concert une durée raisonnable, quatre œuvres de grand choix, dont deux chefs-d'œuvre consacrés et impérissables: la *Cinquième symphonie en ut mineur* (op. 67), de Beethoven, et *Scherzade*, de Rimsky-Korsakow. Deux œuvres de moindre envergure mais d'une belle musicalité: un *Concerto en ré majeur* pour violoncelle et orchestre, de Boccherini, et un poème symphonique de notre compatriote Claude Champagne, *Hercule et Omphale*. Interprétation des plus soignées et digne des plus grands éloges sous la direction de notre compatriote new-yorkais Wilfrid Pelletier, chef d'orchestre à la Metropolitan Opera House de New-York.

Après du public, c'est *Scherzade* qui a remporté le plus grand succès, les brillantes couleurs de cette œuvre qui met à profit toutes les ressources instrumentales de l'orchestre causant une plus vive impression que le corps à corps cornélien de Beethoven avec le Destin. Plusieurs muséographes prétendent que ce n'est qu'après coup et même pas sérieusement que Beethoven écrivit sur la partition de la *Cinquième* cette fameuse phrase qui a tant fait épiloguer depuis: «Ainsi frappe le Destin à la porte!» Que l'idée en soit venue à l'auteur avant ou après la composition de l'œuvre, elle n'en résume pas moins d'une façon frappante le caractère et lui donne un sens qu'il paraît tout simple d'admettre. On a bien l'impression en écoutant cette œuvre monumentale, et l'interprétation que M. Pelletier en a fait donner par l'orchestre a confirmé cette impression, d'un homme qui est aux prises avec le destin et finit par en triompher comme les héros cornéliens.

Illusion de ma part? Il m'a semblé que le poème symphonique de M. Champagne, sans prétendre à la même profondeur et sans y atteindre, nous présentait un thème analogue et mettait l'œuvre non pas aux pieds d'Omphale mais en lutte avec elle pour s'arracher en définitive à ses charmes. Evidemment le traitement est fort différent, les proportions sont plus modestes, mais on peut s'élever encore très haut tout en restant loin des sommets beethoveniens.

Comme Haydn son contemporain, Boccherini a écrit un nombre considé-

table d'œuvres plutôt superficielles mais remarquables par une grande facilité d'écriture. Il reste toutefois italien par son goût de la mélodie et de la virtuosité. Il était d'une époque — il y a beaucoup de survivants de cette époque — où l'on confondait souvent le difficile et le beau. Rendons au soliste de mardi, M. Roland Leduc, le témoignage qu'il a mis le beau au-dessus du difficile et qu'il s'est joué avec une telle aisance des complications techniques que l'auteur a accumulé dans ce concerto qu'on remarquait à peine la virtuosité qu'il déployait pour admirer plutôt la grâce aimable de cette œuvre au caractère légèrement désuet.

Scherzade, c'est presque un défi lancé à l'orchestre. Cette œuvre met à contribution presque jusqu'à l'épuisement toutes les ressources de chaque instrument, de chaque famille et de l'ensemble orchestral. Il y a peu d'instrument qui ait à un moment donné à jouer une phrase en solo, avec ou sans l'accompagnement des autres instruments. Le premier violon et le premier violoncelle ont surtout de rudes passages où il leur incombe de tenir, seuls, le premier plan, ce qui a donné à MM. Albert Chamberland et Lucien Plamondon l'occasion d'affirmer leur autorité.

S'il y a eu de légères insuffisances, il n'y a pas eu de défaillances proprement dites et c'est dans cette œuvre, si difficile que peu d'orchestres la jouent sans une longue préparation, qu'on a pu apprécier l'empire de M. Pelletier sur ses musiciens et sa maîtrise de l'orchestre. Il est peut-être plus difficile de pénétrer jusque dans ses moindres replis la pensée beethovenienne que l'art plus superficiel de Rimsky-Korsakow. Mais il est moins facile, au point de vue de l'instrumentation, de mettre en œuvre en quelques répétitions une orchestration aussi variée qui combine d'une façon aussi inattendue les timbres, les rythmes et les sons. C'est le moment de remarquer qu'en modifiant la disposition des musiciens sur le plateau, M. Pelletier a fait disparaître certaines résonances, ce qui a amélioré la sonorité de l'orchestre. Pour cela comme pour le véritable tour de force qu'il a accompli en faisant donner à *Scherzade* une interprétation aussi remarquable, M. Pelletier a largement mérité l'ovation que lui ont faite ses compatriotes.

Georges LANGLOIS

QUESTIONS DE LANGUE

EN. — Signalons quelques expressions fautives dans lesquelles entre la proposition en. On fait souvent précéder de cet outil un mot français employé dans un sens impropre, ou on le met devant un vocabulaire anglais pour former une expression qui est alors un anglicisme.

Il est bon d'en mentionner un certain nombre. Il suffira d'un peu d'attention pour s'en corriger, et ainsi ne pas écorcher les oreilles de ceux qui, surtout dans notre monde commercial, ont encore un peu de respect pour le verbe français.

EN COMPTE. — Il faut plutôt dire: en compte ou à valoir. (Se reporter aux «Questions de langue» du 7 janvier 1935.)

EN APPROBATION. — L'expression usitée en France est celle-ci: à condition. (Se reporter aux «Questions de langue» du 29 novembre 1934.)

EN AVANT. — Dans bien des cas, il faut préférer en avance: notre horloge est en avance, et non «en avant», de cinq minutes.

«EN AVERAGE». — Les équivalents français sont: en moyenne, moyennement, l'un dans l'autre, l'un portant l'autre. Exemples: Notre placier se fait en moyenne \$10 par jour de bénéfice. L'un dans l'autre, je gagne environ \$14 par semaine.

Traduisons quelques expressions anglaises: rough average, moyenne approximative; below the average, au-dessous de la moyenne; average price, prix moyen; average weight, poids moyen.

EN BAS. — Dans certains cas, au-dessous est préférable: c'est au-dessous, et non «en bas», du prix de revient, du cours de 103.

EN CAMPAGNE. — Il ne faut pas confondre en campagne et à la campagne. Cette dernière expression signifie hors de la ville: Où demeure votre père? A la campagne. Le patron est à la campagne.

En campagne, terme du vocabulaire militaire, signifie partir, se mettre en route pour une affaire: Le patron est parti en campagne pour embaucher des employés; le vendeur s'est mis en campagne.

EN CONTEMPLATION. — On doit dire: entreprise à l'étude, en vue, à l'état de projet, et non «en contemplation».

EN DEDANS. — On ne doit pas dire: «en dedans de» quinze jours, mais: d'ici à quinze jours; dans l'intervalle et non «en dedans», de deux semaines.

EN DESSOUS. — Nous sommes (c'est-à-dire notre compte est) à découvert, en blanc, sans provision, et non «en dessous», à la banque. Il fait de mauvaises affaires, s'achemine à la

ruine, et non: il est «en dessous» dans ses affaires. Je perds, et non je suis «en dessous», dans ce marché. Vingt degrés au-dessous, et non «en dessous», de zéro.

«EN FORCE». — Cette expression est courante dans maints journaux et dans notre langage ordinaire. Disons plutôt: en vigueur. Exemples: L'heure d'été est en vigueur ici. La loi des faillites est maintenant en vigueur. Mise en vigueur de la taxe.

EN MAIN. — Pourquoi ne pas dire plutôt en magasin, en entrepôt, quand on parle de marchandises disponibles? (Se reporter aux «Questions de langue» du 15 décembre 1934.)

«EN MONTANT». — Expression baroque que l'on entend souvent entre acheteurs et vendeurs. On la lit aussi parfois sur les pancartes aux devantures et dans les montres de magasins; dire: articles de \$2, \$5 et au-dessus, et non «en montant».

«EN OFFICE». — Il est préférable d'employer en exercice, en fonctions, dans les exemples suivants: trois des administrateurs en exercice seront remplacés à la prochaine assemblée; entrer en fonctions, en exercice.

«EN OPÉRATION». — Nous mettons trop de choses «en opération», ce qui pourrait parfois produire de réels désastres: la manufacture, la fabrique, est en activité; la scierie, l'usine, fonctionne; la mine est en exploitation; la machine, le moteur, est en marche; et non «en opération» dans chacun de ces cas.

EN ORDRE. — Expression bien française, mais qu'on emploie à tort, particulièrement dans les expressions suivantes: recevoir des marchandises «en bon ordre»; mettre un dactylographe, une machine, «en bon ordre»; il faut dire: en bon état.

EN RAPPORT AVEC. — Cette expression a des équivalents qui devraient la remplacer: se rapportant à, relatif à, relativement à, touchant, concernant, au sujet de: documents relatifs à, et non «en rapport avec», la constitution de la société; passer les écritures concernant les opérations mentionnées. Mais on dit: être, se mettre en rapport avec.

«EN STRIKE». — Cette expression est surtout employée par ceux qui n'ont aucun souci du perfectionnement de notre langue. Il faut lui substituer en grève: les employés sont en grève.

Adjutor FRADET

Si votre banque vous refuse des billets français, portez votre argent à une banque qui en aura.

LA CRITIQUE DES LIVRES

Père Carmel BROUILLARD, O.F.M.: *Sous le Signe des Muses*. Essais de critique catholique, première série. Montréal.

Afin de ne pas risquer qu'on me taxe de mauvaise foi, je ne me contenterai pas d'affirmer que le livre de critique que vient de publier le Père Carmel Brouillard ne m'a pas enthousiasmé: sa lecture m'a même procuré un peu d'ennui. C'est bien regrettable; aussi vais-je essayer de m'expliquer.

On se souvient de l'enquête littéraire que le Père Brouillard fit dans la REVUE FRANCISCANNE il y a environ deux ans. L'une des questions qu'il posa à ses correspondants se lisait ainsi: Quel auteur ou quels auteurs lisez-vous le plus volontiers? M. Asselin, questionné, répondit en nommant plusieurs anciens et modernes, dont «un écrivain condamné par l'Eglise pour cause d'opportunité mais qui, comme organisateur de la pensée, n'a pas son égal parmi les écrivains catholiques contemporains: Charles Maurras». Et le Père Brouillard en a été tout scandalisé. Scandalisé de l'opinion de M. Asselin sur Maurras? Vous n'y êtes pas. Voici la rectification qu'il se crut tenu de faire: «A ceux de nos lecteurs qui voudraient s'édifier du «catholicisme» de M. Charles Maurras nous recommandons Rome a parlé...» Le Père Brouillard avait compris que Maurras était un écrivain catholique sans égal!

Je rappelle ici ce petit fait seulement pour expliquer qu'avant même d'ouvrir *Sous le Signe des Muses* (je ne sais pourquoi ce titre me rappelle vaguement celui d'un livre de M. Edouard Montpetit), on s'attend à y trouver des méprises, des confusions et des naïvetés. Hélas! le Père Brouillard ne désappointe pas ses lecteurs: il n'a même pas évité les contradictions.

Au début du chapitre consacré à Nérée Bauchemin, il décrit que les poèmes de cet auteur «ressemblent à des eaux fougueuses» et plus loin, ce qui est plus conforme à la réalité, qu'ils «bruisent, idylliques et ensoleillés comme la claire fontaine». Après avoir considéré Bauchemin comme un «poète vigoureux et magnifique», il ne craint pas de dire que «le vrai Bauchemin, authentique et lui-même (de ces trois qualificatifs deux pour le moins sont inutiles), se définit par la douceur juvénile et implorante, par la sensibilité fine et discrète, sans explosions pathologiques ni rêveries qui tombent à vide, par la préciosité délicate qui pointe jusque dans le titre de son œuvre».

Après cela, rien n'est plus plaisant que l'éloge de l'épithète que fait le Père Brouillard à propos de Louis Dantin (pages 173 et suivantes).

«L'épithète, écrit-il, elle (contrairement au nom), néglige les tropes pour s'intéresser à une rhétorique plus vitale. Par goût et par instinct, elle ménage la nuance, la profondeur des visions, le mystère pressenti d'une totalité fuyante. Elle ne trahit jamais le concept riche d'un halo de vie qui s'infiltre entre ses syllabes. Quand on l'a lue, imagée et chantante, elle aime qu'on attende l'onde sonore dont elle ne manque jamais d'ébranler l'atmosphère. Emportée dans sa coloration et attendrie de sa musique, l'âme prolonge au-delà de la phrase et des lettres le contact divinatoire», etc.

Je regrette fort de ne pas partager l'avis du Père Brouillard, car cet éloge de l'épithète n'est rien autre chose qu'un plaidoyer pro domo. Il y a dans son livre une surabondance d'épithètes. A vrai dire, il y a aussi surabondance de mots et d'érudition. Tous les écrivains français y sont cités, sauf quelques-uns, parmi lesquels Maritain, naturellement. Le Père Brouillard a sans doute jugé qu'il avait besoin, pour établir son autorité, de faire savoir qu'il a beaucoup lu. Mais il me vient un doute. Si le Père Brouillard avait autant de lettres qu'il veut que nous le croyions, n'aurait-il pas observé qu'une même épithète employée par deux écrivains, et même qualifiant un même mot, sonne différemment? Que l'épithète, force d'un poète viril comme Léon Bloy et charme des écrivains sensibles et de goût, fait aussi la faiblesse et l'insignifiance des sentimentaux et des ignorants? Que la division «classique» du fond et de la forme, dont découle en ligne directe son éloge de l'épithète et qu'il admet d'ailleurs en toutes lettres, est impossible en fait? Il saurait peut-être aussi que Baudelaire n'a pas eu besoin de l'épithète pour nous dire que

Là, tout n'est qu'ordre et beauté,
Luxe, calme et volupté.

Je cite Baudelaire pour le réhabiliter; le Père Brouillard l'a bien malmené dans son livre. L'eussiez-vous cru? Baudelaire ne savait pas ce qu'est le péché et par conséquent ne doit pas être considéré comme un poète catholique. Donc, anathème. A la rigueur, je concéderai au Père Brouillard que la lecture de Baudelaire comporte quelque danger. Il en est d'ailleurs ainsi du plus grand nombre des romans de Mauriac. Mais n'est-ce pas dans Baudelaire qu'on trouve ces vers sur de vilaines femmes:

Descendez, descendez, lamentables

Descendez le chemin de l'enfer

Plongez au plus profond du gouffre

Flagellés par un vent qui ne vient

Bouillonnent pêle-mêle avec un bruit

Ombres folles, courez au but de vos

Jamais vous ne pourrez assouvir

Et votre châtiement naîtra de vos

plaisirs.

Ainsi que beaucoup d'autres vers de même esprit. C'est encore lui qui écrivait: «La passion frénétique de l'art est un chance qui dévore le reste; et comme l'absence du juste et du vrai dans l'art équivaut à l'absence d'art, l'homme en entier s'évanouit.» Bien entendu, Baudelaire n'avait probablement pas toutes les connaissances théologiques de Léon Bloy ou de Paul Claudel; mais il me semble qu'il savait assez bien que le péché est d'abord un blasphème, et qu'il «met en jeu une destinée éternelle». Le Père Brouillard nous dit qu'il ne fait que répéter sur Baudelaire un jugement de l'abbé Calvet. Peut-être celui-ci a-t-il été, comme M. Asselin, la victime d'une petite méprise de notre critique?

Comme on le voit, le Père Brouillard, qui enfonce lui-même un bon nombre de portes ouvertes, oblige ses «commentateurs» à jouer à Don Quichotte. Ce n'est pas amusant pour personne, et je crois qu'il vaut mieux ne pas poursuivre cette critique d'écolier. Arrivons-en au grave problème de l'art catholique et de la critique catholique. Problème infiniment plus complexe qu'on ne le croit ou qu'on ne feint de le croire dans nos collèges, où l'on se contente généralement d'enseigner qu'en théorie l'art est toujours moral, mais qu'en fait il ne l'est pas toujours. L'importance de ce problème n'est pourtant pas à démontrer. Le Père Brouillard l'étudie, non sans équivoque et obscurité, dans une introduction à ses essais. La question y est un peu trop simplifiée. Certes, nous n'avons pas la prétention de le résumer et de la résoudre dans les cadres d'un feuilleton. Il y a cependant quelques idées générales qu'il faut mettre en lumière chaque fois qu'on en a l'occasion.

Abstraction faite de ses qualités et de ses défauts, *Sous le Signe des Muses* est un livre bienfaisant et réconfortant. Le Père Brouillard, comme on le sait, considère surtout dans les œuvres poétiques qu'il étudie leur qualité humaine. Par là il libère notre critique de certaines contraintes stupides. Son livre montre en même temps que la culture est en progrès chez nous puisque nous commençons à nous intéresser à l'homme. Notre critique n'a plus qu'à se tourner du côté des écrivains français.

Le mouvement d'ailleurs est déjà commencé. Les œuvres personnelles chez nous sont trop peu nombreuses, et elles ont été l'objet d'un bien trop grand nombre d'études. On se demande, par exemple, ce que peut bien ajouter l'essai du Père Brouillard sur Nérée Bauchemin. Le jour où nos critiques auront vraiment pris goût à l'essai, quand ils auront analysé avec plaisir les grands écrivains français, ils se désintéresseront des œuvres vides qu'on publiera chez nous; et ce sera, je pense, le moyen le plus efficace de faire monter le niveau de notre production intellectuelle.

Revenons à notre propos. Considérer en premier lieu une œuvre d'art comme l'expression d'une personnalité, c'est-à-dire d'une conception de l'homme, de la vie et du monde, c'est accorder la première importance à sa valeur spirituelle, philosophique, morale et même religieuse. Et cette façon d'envisager une œuvre d'art est absolument légitime étant donné la fin naturelle, surnaturelle pour le chrétien, de l'homme. Mais peut-on partir de là pour discuter d'art catholique et de critique catholique? Le Père Brouillard écrit dans son introduction: «Ces critiques — on l'aura deviné en lisant l'épithète catholique, premièrement voulue — considèrent un recueil de vers comme un problème de psychologie, dont la solution la plus normale s'accomplit en face de l'institution chrétienne.» Et voilà! Je propose que le gouvernement distribue gratuitement à tous les professeurs de littérature et à tous les critiques de la province Art et Scolastique de Jacques Maritain. Cela leur éviterait bien du travail et bien des confusions.

Il m'est impossible de résumer ici toute la philosophie de l'art de Maritain. Je ne peux en rappeler que quelques conclusions essentielles:

L'art d'église, qui fait des objets devant lesquels on prie, se doit d'être religieux, théologique. Hors de ce cas particulier et éminent, il est bien vrai que Dieu ne demande pas d'art religieux» ou d'«art catholique». L'art qu'il veut pour lui, c'est l'art. Avec toutes ses dents.

Il faut en dire autant de la critique, au risque de scandaliser le Père Brouillard. Qu'est-ce à dire? Tout simplement ceci, que l'art n'a pour fin que l'objet qu'il s'est choisi, et que c'est l'artiste qui est plus ou moins humain ou plus ou moins chrétien. L'art catholique, c'est un non-sens. «Purifier la source», écrivait Maritain à Mauriac. «L'œuvre d'art, dit Bernanos, même fixée par le génie garde, jusque dans son immobilité sublime, le geste et la forme de son élan.» Si cette œuvre jaillit d'un chrétien, elle sera toute tendue vers le Christ. Et voilà tout. La critique catholique non plus, car n'existe pas, pas plus que l'histoire catholique. Il y a seulement des hommes qui dirigent sur l'œuvre qu'ils étudient une lumière plus puissante que les idées à mieux comprendre l'art lui-même, et surtout le combat surnaturel, la force intime qui travaille le poète qui fait généralement éclater son art en prière ou en blasphème.

Gérard DAGENAIS

L'ORDRE est édité par les Editions de l'Ordre limitée (cette boutonne désignation est imposée par le seul gouvernement français d'Amérique) et imprimé par la (le de Publication de la Patrie limitée, 180 est, rue Sainte-Catherine, Montréal.

ANTOINE PLAMONDON
portraitiste
(1804-1895)

DANS le petit salon du rez-de-chaussée, à l'archevêché de Québec, on voit aujourd'hui, face au *Léon XIII* peint en 1886 par Adolphe Rho¹, un grand tableau qui représente Grégoire XVI.²

Le pape est assis, bénissant de la main droite et, de la gauche, tenant un parchemin; il porte une longue étole rouge brodée d'or et une soutane de couleur crème; ses pieds se posent sur un coussin pourpre. A gauche, une table et un encrier; à droite, le regard porte sur la coupole de Saint-Pierre de Rome. Le ciel est très bleu. Les traits du personnage sont fortement accusés, les yeux sombres; le teint est brun, la physionomie velléitaire. En cherchant bien, en bas, vers la gauche, on découvre une signature et une date: A. Plamondon, 1842.

A première vue cela étonne. Comment le «bonhomme» Plamondon a-t-il pu modeler avec une telle maîtrise cette figure souriante, ces accessoires si réalistes, ces draperies si savantes, ce coussin d'une couleur à la fois si chaude et si somptueuse? Sans doute avait-il du talent, mais pas à ce point, semble-t-il.

Un livre publié naguère: *Le Palais épiscopal de Québec*, par Mgr Tétu, nous donne la clé de l'énigme: Plamondon n'a fait que copier l'œuvre de l'un des Gagliardi, qui se trouvait à l'évêché de Montréal. Du coup, la peinture perd un peu d'intérêt et de saveur.

Tout de même, il y a des parties personnelles dans cette œuvre: le paysage à droite, le rendu de certains objets, et surtout le coloris.

Si ce portrait d'apparat prend à nos yeux une allure de pastiche, il n'en était pas ainsi en 1842. Au contraire. On en faisait alors une sorte de chef-d'œuvre d'autant plus glorieux et éloquent que le personnage représenté était auguste, et la peinture exécutée le plus photographiquement possible.

Le portrait de Grégoire XVI fut exposé les 22, 23 et 24 décembre 1842, dans la salle des grands jurés, au palais de justice. Un des rédacteurs de l'Aurore des Deux Canadas le vit et conçut les commentaires suivants:

Plusieurs des visiteurs que nous avons rencontrés nous ont exprimé leur admiration pour le tableau du saint Père, et l'orgueil qu'ils ressentent, en songeant que le Canada possède une peinture de cette force, et que la palette de M. Plamondon est une de nos gloires nationales (...). Des connaisseurs nous ont dit que pour l'harmonie des parties, la magie du style et du coloris, le perfectionnement de la carnation, le naturel de la physionomie, l'expression de la personne, la perfection de la pose, le relief et la combinaison des pièces (...), et la richesse de la peinture, M. Plamondon avait placé

son œuvre à côté des morceaux de maîtres.

Puis le chroniqueur de l'Aurore aligne ses réflexions avec une certaine impudence:

M. Plamondon a dû se féliciter de pouvoir compter jusqu'à de belles dames parmi ses visiteurs, et qui plus est de les avoir enchantées de son œuvre. C'est la meilleure preuve de sa perfection; car on connaît la délicatesse de l'observation de l'élite de l'humanité.³ Ici nous ne pouvons taire le mot que nous avons entendu sortir d'une jolie bouche, dans l'enthousiasme du moment (si ça peut être une excuse): «Je serais bien heureuse de pouvoir me faire peindre par un pareil pinceau...» Nous avons appris aussi que plusieurs familles de distinction avaient fait le projet de mettre la main de M. Plamondon en œuvre, jalouses qu'elles étaient de devoir à une main canadienne aussi experte le plaisir de pouvoir revivre sur la toile pour le bonheur des leurs.⁴

Ces belles dames, assurément, ne craignaient pas les allusions du critique d'art improvisé; elles avaient de l'estomac. N'empêche qu'elles avaient raison.

Plamondon portraitiste est infiniment supérieur à Plamondon fabricant de tableaux de sainteté. Quant il peint une «grande machine» destinée à une église, il se livre à la copie — du reste, à la demande de ses clients. Mais quand il se trouve en présence d'un solide bourgeois ou d'une jolie bourgeoise endimanchée, il lui est impossible de ruser avec les physiologies et les costumes. Il faut bien qu'il peigne ce qu'il voit, en restreignant le plus possible la part des souvenirs d'atelier.

De fait, parmi les portraits peints par Plamondon avant sa retraite à Neuville, c'est-à-dire avant 1853, il y a des œuvres tout à fait charmantes, bien observées, prestement enlevées, d'une étonnante fraîcheur de coloris. Il y a même, pour peu qu'on soit bienveillant, quelques petits chefs-d'œuvre peu ou point connus.

Je me propose d'en faire connaître quelques-uns dans une prochaine étude.

Gérard MORISSET,

attaché honoraire
des Musées Nationaux de France.

¹ Né à Gentilly le 1er avril 1835, mort à Bécancour le 5 août 1905.

² Né à Bellune en 1765; pape de 1831 à 1846.

³ Heureux temps où les journalistes pouvaient faire de semblables constatations et dans un pareil style...

⁴ Cf. M. BIRAUD: *L'Encyclopédie canadienne*, p. 399. Montréal, 1842.

Le divorce

Il se passe au Sénat des choses bien étranges. En cette Chambre où siègent de graves messieurs, ceux-ci, dont la coutume, après la Constitution, a fait de simples modérateurs, ont parfois des vellétés d'agir. Les discours académiques font alors place à des débats... à peine moins académiques. Quand on a un certain âge et une certaine situation, quoi! il faut bien avoir la dignité de son état! S'il y en a qui, comme le sénateur Hughes, songent à la guerre et parlent de mobiliser tout le pays, il en est d'autres, tel le sénateur Dandurand, qui préfèrent la paix et citent les poètes à l'occasion.

Ce brave M. Hughes divague peut-être quand il est question de guerre, mais il déraisonne moins quand il s'agit de mariage. Il vient de déposer au Sénat un projet de loi à fin d'interdire aux époux divorcés de convoler avant le veuvage, si ce n'est... entre eux. Le cas de celui qui, du vivant de son conjoint, épouserait une autre personne serait considéré comme un cas de bigamie. Le comique de la chose, c'est que le sénateur Hughes, qui assimile les funestes effets du divorce à ceux de la guerre, s'est montré récemment fort peu rebelle à l'idée d'un conflit armé.

Le nombre des divorces au Canada est relativement peu élevé. Avant 1914, il n'atteignait même pas l'unité par mille mariages. C'est vers 1918 que les divorces s'y multiplièrent, tant à cause de la guerre qu'à cause d'un arrêt de la chambre judiciaire du Conseil privé permettant aux tribunaux, dans les provinces de la Plaine, de prononcer le divorce. Aussi le chiffre des divorces est-il passé de 54 en 1917 et de 114 en 1918 à 376 en 1919 et à 429 en 1920; en 1930, il était de 875. Cette année-là, une loi du parlement fédéral autorisa la Cour suprême de l'Ontario à juger les causes de divorce; maintenant, il ne reste plus que la province de Québec à ne pouvoir le faire sans un recours au Sénat. Si l'on excepte l'île du Prince-Edouard, où il y en eut deux seulement depuis 1867, le Québec est la province où, compte tenu de la population, il y a le moins de divorces.

Or le Sénat, qui fut longtemps le seul tribunal de divorce au Canada, semble dis-

Le Dictionnaire de l'Académie

Au cours d'une récente séance, l'Académie française a poursuivi la révision du Dictionnaire. Ont été acceptés les mots: trigonocéphale, trijumeau, trilingue, trilobé et trimardeur. Ce dernier est ainsi défini: «Terme populaire; ouvrier qui va de ville en ville en quête d'un travail temporaire et sans songer à se fixer.» A trimer, l'Académie a substitué la définition que voici à celle de la dernière édition: «Travailler d'arrache-pied, besogner avec effort et sans beaucoup de goût.»

posé à prendre une mesure restrictive à cet égard, puisqu'il vient de voter en première délibération et sans commentaires le projet de loi de M. Hughes. Les vieux messieurs qui trouvaient plaisir et profit à juger des causes de ce genre seraient-ils atteints d'une crise de vertu? On aurait tort de s'en plaindre, la liberté indéfinie de convoler après divorce constituant un poison social.

Il convient de remarquer qu'alors l'interdiction du remariage aux divorcés, suivant les conditions exposées ci-dessus, équivaut matériellement à la simple séparation de corps que permet l'Eglise catholique, et qu'adopter cette interdiction c'est reconnaître implicitement la fausseté du principe même du divorce.

Jean-Claude MARTIN

CINÉMA DE PARIS

2^e semaineLE BILLET
DE MILLE

MILTON — BERNARD

GABY MORLAY

et trente vedettes de l'écran

parisien

Une production qui n'a jamais eu

sa pareille

SAINT-DENIS

DEUX FILMS NOUVEAUX

La merveilleuse
tragédie de Lourdes

avec

Suzanne Després, J.-P. Aumont

(interprètes de Maria Chapdelaine)

EGALEMENT A L'AFFICHE

CHARLES BOYER FLORELLE

dans

LILION

Par leur caractère, ces deux films

ne sauraient être mieux appropriés

pour la Semaine Sainte.